



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2015

Présents : Mmes : Martine CHARROIS/Régine DUBOIS
MM. Guy DELNESTE/Jean Jacques DURAND (arrivé à 18h30)/Bernard GAREAU/ Florian GUY/ François ROUX

Absent : M. Fabien GUERIN (pouvoir à M. J.J.DURAND)

Secrétaire de séance : Mme Martine CHARROIS

Début de la séance : 18 h

PREAMBULE :

Les comptes rendu des réunions du Conseil communautaires des 13 avril et 18 mai 2015 sont remis aux conseillers pour leur information. A ce propos il est rappelé que la convention de Maitrise d'ouvrage déléguée pour les travaux de voirie de la commune doit être renouvelée pour 2015. Accord des membres présents (6).

1- APPROBATION du COMPTE RENDU PRECEDENT DU 24 JANVIER 2014 :

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2- LIGNE DE TRESORERIE ET EMPRUNT:

Conformément à la décision prise lors du conseil précédent une ligne de trésorerie de 20 000€ a été ouverte auprès de la Caisse d'Epargne. A ce jour seul 12 000 € ont été utilisés et devraient pouvoir être remboursés assez rapidement.

Concernant l'emprunt il a été souscrit auprès de la Caisse d'Epargne sur une durée de 96 mois à un taux de 1.59 %.

3- DEMANDES DE SUBVENTIONS :

- Ecole de Chatel-Censoir : Sortie scolaire dans le Parc du Morvan, 19.00 € par enfant soit pour notre commune 152.00€. Accord à l'unanimité des présents (6).
- UNA du Vézélien : subvention demandée de 161.00€. Le conseil ne donne pas suite
- ADIL 89 /Agence départementale d'information sur le logement : 0.10 € / habitant. Réponse négative.
- FLOTTEUR FM (Radio locale). Réponse négative également car il faudrait subventionner toutes les radios locales pour être équitable.

4 – INDEMNITE TRESORIERE :

Suite au changement de Conseil Municipal d'Avril 2014 ; une délibération doit être prise pour le versement de cette indemnité au titre de 2014 mais budgétée en 2015.

Votants 6 POUR 3 ABSENTION 3. Décision adoptée

5- ELABOR Assistance juridique :

Cette Société spécialisée dans la gestion des cimetières nous propose son assistance juridique et conseil pour 3 ans sur la base de 1 590.00 € HT avec une facturation mensuelle de 530.00

€ ht. Après examen des prestations proposées, le Conseil à l'unanimité décide de ne pas y donner une suite favorable.

6- SYVOSC DE COURSON LES CARRIERES :

Nous avons 2 enfants scolarisés au collège de Courson. Cet établissement est géré par un SYVOSC . Il nous faut prendre une délibération pour accepter le montant proposé, en tant que commune non adhérente, de notre participation financière, soit 148.00 € par enfant et autoriser le Maire à signer la convention.

Accord du conseil à l'unanimité

7- SDEY :

Un compte rendu de la réunion du CLE de l'Avallonnais (Comité local d'énergie) qui s'est tenu le 04/05/15 est exposé en séances. Les principaux points qui nous concernent sont :

- L'entretien de l'éclairage public est désormais de la compétence du syndicat.
- La convention pour le remplacement de l'éclairage public par Du matériel avec ampoules LED a été signée. Le coût restant à charge de la commune est de l'ordre de 17 000 €.
- Concernant la première phase de dissimulation des lignes aériennes (électricité et téléphone), nous pensions avoir un devis, mais le CLE nous a envoyé une convention en lieu et place, comme si les travaux allaient être réalisés en 2015. Il y aurait malgré tout, possibilité de les reporter en 2016 pour conserver les subventions. Le coût restant à charge est de l'ordre de 84 000 € auquel il faut ajouter les frais de raccordements individuels pour le réseau téléphonique. Un vote est fait pour savoir s'il faut poursuivre cette opération.
Votants : 8 Contre : 7 Abstention : 1.
- Les tarifs réglementés (TRV) pour les collectivités vont être supprimés, les obligeant ainsi à passer un marché selon le code des collectivités publiques dont pourrait se charger le SDEY. Le délai est le 31/12/2015 pour les installations d'une puissance supérieure à 36 kva. Nous ne sommes donc pas concernés pour l'instant.

8 – AFFOUAGES & BOIS :

- Pour la saison 2014-2015 cela représente 199 stères auxquels il faut ajouter 2 lots supplémentaires qu'il a fallu faire pour pouvoir mettre en vente les bois soit 80 stères de plus. L'agent de l'ONF nous a signalé des coupes de la saison dernière mal faites et à rectifier. Un courrier de rappel va être envoyé aux intéressés avec un délai et amende à la clé de 90.00 €.
- La vente des parcelles 1 / 5 / 7 a eu lieu le 17/06/15 pour un montant de 25 560.00 €.
- Des délibérations selon modèle fourni par l'ONF doivent être prises pour :
- Changement de destination des parcelles 21 / 22 /24 qui seront vendues et non délivrées à la commune, la parcelle 20 étant conservée pour les affouages. Accord du conseil à l'unanimité.
- Plan de coupe 2016 : Martelage de la parcelle 18 comprenant délivrance à la commune des petites futaies et houppiers à la commune et vente des grumes. Accord du conseil à l'unanimité.
- Programme gestion durable de la forêt. Accord du conseil sur travaux sylvicoles de la parcelle 3 (estimation 7 300 € ht), par contre les travaux sylvicoles sur les parcelles 8 et 9 (1 310 €) sont différés.

9 – RAPPORTS COMMISSION APPEL D'OFFRES :

- **9-1 CIMETIERE** : Sur les 3 offres reçues, il est proposé au conseil de retenir celle de l'Entreprise BAILLY d'Avallon comprenant la création d'un ossuaire à partir d'un caveau

abandonné, la reprise de 7 tombes pour permettre l'implantation et création d'un espace cinéraire et d'un columbarium 4 cases. Accord du conseil à l'unanimité.

Il faudra réunir la commission pour fixer les tarifs des cases du columbarium ainsi que pour mettre à jour le règlement.

9-2 AIRE DE JEUX : Sur les diverses solutions reçues, celle de base n° 3 avec quelques modifications dont une remise de 5% sur la fourniture obtenue de l'entreprise, est soumise à l'accord du conseil pour un montant de 14 831 € HT. Accord de principe du conseil sous réserve de l'obtention des subventions demandées (DETR et Conseil Départemental).

9-3 HALLE PREAU KIOSQUE : 5 Entreprises consultées, 3 offres reçues ; L'Entreprise LAIROT d'ASQUINS étant la moins disante, il est proposé au conseil d'entériner ce choix sous réserve comme pour l'aire de jeux de l'obtention des subventions mais également du permis de construire. Accord du conseil à l'unanimité.

10 – NETTOYAGE BATIMENTS COMMUNAUX :

Il est rappelé que suite à l'absence prolongée de l'employée en charge entre autre de cette opération (Juillet 2014) , le ménage dans les locaux communaux : Mairie, bibliothèque et salle des fêtes est assuré selon ses disponibilités par l'employé communal en plus de ses taches habituelles. Il est proposé au conseil de supprimer le poste d'agent d'entretien auxiliaire, et les taches qui lui incombait (espaces verts et ménage) seront réorganisées. Accord du conseil à l'unanimité autorisant le Maire à entamer les démarches administratives pour la suppression de ce poste et l'indemnisation de l'employée en question.

Dans le cadre de cette réorganisation, un prestataire a été consulté pour assurer le Nettoyage des locaux communaux sur la base de 3 heures hebdomadaires et également pour le nettoyage de la vitrerie sur la base d'une intervention par trimestre. Les couts seraient respectivement de 346.40 € ht par mois et 124.00 € par trimestre. Délibération soumise au vote pour autoriser le Maire à passer le contrat de prestation de services avec l'Entreprise BONNOT de Clamecy. Votants 8 Pour 7 Contre 1.

11- BUDGET DECISIONS MODIFICATIVES :

- Affectation du résultat de fonctionnement 2015 de 60 176.74, soit 36 962.00 à l'article 1068 en recettes d'investissement pour couvrir de déficit d'investissement et le solde soit 23 214.74 à la ligne 102 en recette de fonctionnement. Accord du conseil à l'unanimité.
- En dépenses de fonctionnement – 100 € au compte 6064 fournitures administratives et + 100 € au compte 673 titres annulés (diagnostics SPANC). Accord du conseil à l'unanimité.
- Autre DM selon tableau ci-dessous :

DEPENSES FONCTIONNEMENT		RECETTES FONCTIONNEMENT	
Intitulé	Montant	Intitulé	Montant
6574- Subventions	92,00	7022- Vente de bois	18 000,00
22- Dépenses imprévues	3 792,00	7411- Dotation forfaitaire	- 581,00
23- Virement à la section investissement	13 000,00	74121-Dotation solidarité rurale	- 1 607,00
		74127- Dotation péréquation	1 072,00
TOTAL	16 884,00	TOTAL	16 884,00

DEPENSES INVESTISSEMENT		RECETTES INVESTISSEMENT	
Intitulé	Montant	Intitulé	Montant
2041582 Remplacement éclairage public	5 000,00	10 222-00 FCTVA	- 6 000,00
21318-135 modif et mise aux normes électricité local comité fêtes	2 000,00	21 Virement de section fonctionnement	13 000,00
TOTAL	7 000,00	TOTAL	7 000,00

Accord du conseil à l'unanimité.

12- SITE INTERNET :

Suite contact pris avec le Groupement d'Intérêt Public e-bourgogne, il est proposé d'adhérer à ce groupement qui permettra de modifier notre site internet actuel, d'avoir une assistance pour sa mise à jour et d'autres services annexes.

Le cout est de 20 € droit d'entrée et cotisation de 165 € annuel.

Proposition soumise au vote : VOTANTS 8 POUR 7 ABSENTION 1

13- MATERIEL COMMUNAL :

Les achats suivants sont approuvés par le conseil selon les montants suivants à négocier au mieux:

Souffleur thermique 300 € et Nettoyeur haute pression thermique 250 €

14- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- Les abris bus scolaires sont opérationnels, remerciements à Mr BOUTRELLE d'avoir aidé Jérôme à réaliser le dallage.
- La course cycliste TOUR DE L'AVENIR passera à Asnières le 23 aout. Organisation similaire au Tour de France avec caravane publicitaire, interdiction de stationnement et circulation (horaire prévu 13 h 15 – 15h) Routes de Vezelay et de Chatel.
- Lundi 22 réunion publique d'information sur la collecte des déchets ménagers. Le Nettoyage du grand lavoir est à programmer avant le 14/07 car le traditionnel Pic Nique doit se tenir cette année sur le terrain le joutant.
- La réfection du chemin « la ruée » à Avrigny a été faite avec la participation active de Messieurs LEROY et TOUSSAINT que nous remercions.
- La création de nouvelles communes constituées par le regroupement de plusieurs communes au sein de la Communauté de Communes est un sujet d'actualité que nous suivons avec intérêt.
- Le problème de la sécurité dans les transports scolaires a été évoqué en conseil de classe à Chatel-Censoir. Mr GUY nous fait part de son action de sensibilisation qu'il mène souvent auprès des enfants lors de leur montée dans le bus.
- La demande d'Honorariat de Maire (dix- huit ans minimum dans la fonction requis) pour Mme GUERIN-MANDON est en cours d'établissement auprès de la Préfecture

LA SEANCE EST LEVEE A 20 H 16